



Attribution d'une ifts et remboursement.

Par **pascal23**, le **27/09/2008** à **09:45**

fonctionnaire hospitalier

j'ai touché durant quatre ans une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (20 euro mensuel environ)

or un passage de la cour des comptes a relevé cette anomalie.

le directeur nouvellement nommé me demande aujourd'hui le remboursement au motif : que je ne disposais pas de l'indice pour bénéficier de cette indemnité.

dans mon dossier ne figure aucune décision quant à l'octroi de cette indemnité

que dois je faire

rembourser ou contester

pourriez vous m'aider je suis un peu dans la mouise....

on me parle d'une jurisprudence ternois soulier